

Focus Home Interactive

Société Anonyme

11, rue de Cambrai
75019 Paris

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 5° du code de
commerce relatif au montant global des
versements effectués en application des
1 et 4 de l'article 238 bis du code général
des impôts pour l'exercice clos le
31 décembre 2016**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Gatti Conseil
112 bis, rue de Silly
92100 Boulogne-Billancourt

Focus Home Interactive

Société Anonyme
11 rue de Cambrai
75019 Paris

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 6.000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 7 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Gatti Conseil



Julien RAZUNGLES



Bertrand GATTI

FOCUS HOME INTERACTIVE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 5.697.108 Euros
Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris
RCS Paris B 399 856 277

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT
DROIT À LA RÉDUCTION D'IMPÔT VISÉE À L'ARTICLE 238
BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôt visée à l'article 238 Bis du Code Général des Impôts pendant l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 6000 Euros.

Fait à Paris le 24 mai 2017

Monsieur Cédric LAGARRIGUE

Président du Directoire

